

Au 1^{er} juillet 2027

Formule « Essentiel »

Structures de cotisation	Régime général en % PMSS	Régime Alsace Moselle En % PMSS
Isolé	0,88 %	0,54 %
Famille	2,21%	1,33 %
Inactifs* – Ancien salarié 1 ^{re} année	0,88 %	0,54 %
Inactifs – Adulte (ayant droit)	1,27%	0,76 %
Inactifs – Enfant (ayant droit)	0,56 %	0,33 %

Formule « Confort »

Structures de cotisation	Régime général en % PMSS	Régime Alsace Moselle En % PMSS
Isolé	1,94 %	1,16 %
Famille	4,58 %	2,75 %
Inactifs* – Ancien salarié 1 ^{re} année	1,94 %	1,16 %
Inactifs – Adulte (ayant droit)	2,81%	1,68 %
Inactifs – Enfant (ayant droit)	0,92 %	0,56 %

Formule « Summum »

Structures de cotisation	Régime général en % PMSS	Régime Alsace Moselle En % PMSS
Isolé	3,00 %	1,81%
Famille	7,11%	4,27%
Inactifs* – Ancien salarié 1 ^{re} année	3,00 %	1,81%
Inactifs – Adulte (ayant droit)	4,34%	2,61%
Inactifs – Enfant (ayant droit)	1,46 %	0,88 %

Formule « Optimum »

Structures de cotisation	Régime général en % PMSS	Régime Alsace Moselle En % PMSS
Isolé	3,51%	2,11%
Famille	8,28 %	4,99 %
Inactifs* – Ancien salarié 1 ^{re} année	3,51%	2,11%
Inactifs – Adulte (ayant droit)	5,05%	3,03 %
Inactifs – Enfant (ayant droit)	1,54 %	0,92 %

PMSS 2027 : 4 075€

* Cotisation inactifs – Ancien salarié 2^e année: + 25 % et Ancien salarié 3^e année: + 50 % de la cotisation des actifs.